

## ☺ Fusions : comptabilité des opérations de regroupement d'entreprises

Mettre en œuvre le traitement comptable des opérations de fusion et en appréhender les aspects juridiques et fiscaux

### PUBLIC

Responsables comptables - Experts-comptables - Chefs de mission - Managers expérimentés de la fonction comptable et financière - Toute personne ayant une bonne maîtrise des techniques comptables et qui souhaite s'initier à la comptabilité des opérations de fusion

### PRÉ-REQUIS

Avoir une bonne connaissance des techniques comptables

### NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

### LES POINTS FORTS

Rappel des notions de valeur d'entreprise et la place des opérations de fusion dans un groupe

Récapitulatif des points-clés après chaque séquence

Nombreux exemples pratiques et schémas d'écritures pour toutes les situations rencontrées

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert

### SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ A chaud, dès la fin de la

Code  
**1128**

Durée  
**2 jours / 14 heures**

Tarif Inter\*  
**2 065 € HT**

*\*Repas inclus (en présentiel)*

## Objectifs pédagogiques

- Préciser l'environnement juridique des opérations de fusion et assimilées
- Opérer le traitement comptable et son incidence fiscale d'une opération de fusion, de scission, d'APA
- Traiter les spécificités comptables et fiscales du boni et du mali de fusion

## Programme de la formation

### Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

## Préciser l'environnement juridique des opérations de fusion et assimilées

### Expliquer le cadre juridique

- Les textes applicables
- Les fusions, scissions et apports partiels d'actifs : définitions
- Motivations et objectifs des opérations de fusion et assimilées
- Les entités concernées
- Le déroulement d'une opération
- Le contrôle d'une opération
- Quiz : les principes juridiques essentiels relatifs aux opérations de fusion

### Décrire les règles de valorisation des apports

- La situation de contrôle au moment de l'opération
- L'incidence du sens de l'opération sur la valeur des apports
- L'évaluation de l'apport : valeur comptable et valeur réelle
- La distinction avec la valeur de parité
- Atelier sur l'évaluation des apports

### Préciser le choix du régime fiscal de l'opération

- Le régime fiscal applicable

formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

### ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : [care-formation@lefebvre-dalloz.fr](mailto:care-formation@lefebvre-dalloz.fr)

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- La valeur fiscale des apports
- Critères de choix du régime fiscal
- Incidences du régime fiscal sur le traité d'apport

## Opérer le traitement comptable et son incidence fiscale d'une opération de fusion, de scission, d'APA

### Enregistrer les opérations de fusion chez l'absorbée

- Transfert des éléments d'actifs apportés/
- Annulation des capitaux propres de la société absorbée
- Compensation dettes / créances
- Sort des provisions règlementées
- Sort des subventions d'investissement
- Les impacts du choix du régime d'imposition pour l'absorbée

### Enregistrer les opérations de fusion chez l'absorbante

- Rémunération des apports (Augmentation du capital, Prime de fusion, Soulte)
- Libération des apports (entrée des éléments d'actifs et de passif reçus par voie d'apport)
- Frais imputables sur la prime de fusion
- Reconstitution des provisions règlementées et des subventions d'investissement
- Les impacts du choix du régime d'imposition pour l'absorbante
- Cas pratiques : comptabiliser les opérations de fusion, de scission, d'APA chez l'absorbée et l'absorbante

### Prendre en compte des évènements de la période intercalaire

- Définition de la date d'effet
- Comptabilisation des opérations pendant la période intercalaire
- Perte subie pendant la période intercalaire
- Exercice pratique : comptabiliser des opérations spécifiques de fusion

## Traiter les spécificités comptables et fiscales du boni et du mali de fusion

### Opérer les traitements liés au boni de fusion

- Détermination de l'origine
- Comptabilisation du boni
- Fiscalité du boni
- Cas pratique : déterminer le montant du boni de fusion, le comptabiliser

### Opérer les traitements liés au mali de fusion

- Distinction « vrai mali » et « mali technique »
- Comptabilisation du vrai mali et aspect fiscal
- Comptabilisation du mali technique et aspect fiscal

- Principes de suivi du mali technique dans le temps
- Cas pratique : déterminer le montant du mali de fusion, le comptabiliser

### Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

### A noter



En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



## Prochaines sessions

### PARIS

- 17-18 Sep. 2026
- 19-20 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### A DISTANCE

- 17-18 Sep. 2026
- 19-20 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### AIX-EN-PROVENCE

- 19-20 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### BORDEAUX

- 19-20 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### CHAMBERY

- 19-20 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### GRENOBLE

- 19-20 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### LILLE

- 19-20 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### LYON

- 19-20 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### MARSEILLE

- 19-20 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### MONTPELLIER

- 19-20 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### NANTES

- 17-18 Sep. 2026
- 19-20 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### NICE

- 19-20 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### NIORT

- 19-20 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### PAU

- 19-20 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### RENNES

- 19-20 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### ROUEN

- 19-20 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### STRASBOURG

- 19-20 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### TOULOUSE

- 19-20 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

### TOURS

- 19-20 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026